# Charte relative à la protection de la Vie Privée

# Ville de Thuin

La Ville de Thuin est soucieuse du respect de la vie privée de ses concitoyens et a conscience de l'importance qu’ils y attachent.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 sur la protection des personnes physiques à l’égard du traitement de données à caractère personnel, la Ville de Thuin a élaboré une charte visant à vous informer au mieux sur les traitements et l’utilisation des données à caractère personnel que la Ville réalise ainsi que sur vos droits.

La Ville de Thuin ne collecte d'informations personnelles qu'à condition qu'elles soient fournies sur base volontaire. En sollicitant ses services, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions énoncées dans la présente charte ainsi que les objectifs et méthodes de traitement qu’elles impliquent.

## Les responsables légaux

Les représentants légaux et responsables des traitements de données collectées et traitées dans le cadre des services de l’Administration communale de Thuin sont :

* Le Collège communal et sa Bourgmestre, Madame Marie-Eve VAN LAETHEM
* La Directrice générale, Madame Ingrid LAUWENS

## L’utilisateur

Toute personne physique ou morale en relation, quelle que soit sa nature, avec la Ville de Thuin par le biais de ses services.

## Les données et finalités

Pour la bonne gestion de vos demandes et des dossiers, les agents de la Ville de Thuin pourraient être amenés à récolter les données à caractère personnel suivantes :

* Données d’identification (par exemple : nom, prénom, numéro de carte d’identité, numéro de téléphone, e-mail, etc.) ;
* Données concernant des caractéristiques personnelles (par exemple : photo d’identité, âge, sexe, date et lieu de naissance, etc.) ;
* Données concernant des caractéristiques du logement (par exemple : adresse, type de logement, etc.) ;
* Données physiques (par exemple : une photo d’identité permettant de distinguer la couleur de vos cheveux, de vos yeux, etc.) ;
* Données psychiques, ou de santé en général (par exemple : certificats médicaux, groupe sanguin, etc.) ;
* Composition de ménage ;
* Profession et emploi ;
* Données judiciaires (par exemple : demande de casier judiciaire) ;
* Etudes et formations (par exemple : diplôme, C.V. en cas de candidature);
* Données financières (par exemple : numéro de compte en banque, l’identité du titulaire du compte en banque, etc.) ;
* Habitude de vie, loisirs… (par exemple : un C.V., etc.)

Cette liste est exemplative et non limitative.

## Les fondements du traitement

Les données récoltées sont traitées pour permettre une gestion efficace des dossiers au sein des services de l’Administration communale de Thuin.

Le traitement ne pourra être réalisé que si au moins l’une des conditions suivantes est rencontrée :

* Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis.
* Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.
* Le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique.
* La personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.
* Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci.

## Les finalités du traitement

Les finalités du traitement varient selon les services concernés de l’administration communale.

Les finalités générales des autorités publiques sont, à l’égard des citoyens :

* La gestion des registres de l’Etat civil, permis de conduire, carte d’identité… ;
* La gestion des taxes et redevances ;
* La gestion des permis divers ;
* La gestion des relations avec le public ;
* Et, plus généralement encore, la bonne gestion des dossiers qui lui sont soumis afin d’accomplir ses missions de services publics ;

Cette liste est exemplative et non limitative.

## Les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel

Vos données ne seront transmises à aucun autre destinataire que ceux précisés ci-dessous :

* Le citoyen lui-même ;
* Les services de l’administration communale ;
* D’autres administrations publiques (locales, provinciales, régionales ou fédérales), si nécessaire (obligations légales, mission de service public…) ;
* Des instances judiciaires, et pour ses propres besoins, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives.
* Des administrations fiscales et sociales, dans la mesure nécessaire au respect des obligations de l’Administration communale.

## La durée de conservation des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel ne peuvent être conservées plus longtemps que le temps nécessaire.

Au sein de la Ville, les données à caractère personnel sont conservées selon la durée fixée par les dispositions légales applicables. À titre d’exemple, les pièces comptables sont conservées pour une durée de 30 ans.

La majorité des données font également l’objet d’un archivage. Ce sont des données qui présentent un **intérêt public** particulier qui justifie leur conservation.

## Quels sont vos droits ?

Le citoyen voit ses droits renforcés depuis l’entrée en vigueur du RGPD. Concernant les données à caractère personnel que la Ville de Thuin traite, vous possédez les droit suivants :

* Droit à la transparence (information et communication) : vous pouvez obtenir une information générale concernant le RGPD, et notamment les droits qui en découlent ;
* Droit d’accès : vous pouvez demander l’accès à vos données à caractère personnel ;
* Droit de rectification et/ou à l’effacement : vous pouvez solliciter la rectification ou la suppression (pour autant que cela soit autorisé) des données à caractère personnel ;
* Droit d’opposition : vous pouvez vous opposer au traitement sauf dispositions contraires ;
* Droit à la limitation du traitement : vous pouvez solliciter la limitation du traitement relatif à la personne concernée : le Responsable de Traitement suspend temporairement le traitement, le temps de répondre à votre la requête.

Lorsque le traitement est uniquement basé sur votre consentement, il vous est loisible de retirer votre consentement par demande écrite adressée au Responsable de Traitement, à tout moment, sans porter atteinte à la licéité des traitements effectués avant le retrait de ce consentement. Vos données sont conservées tant que vous ne nous faites pas part de ce souhait et que le délai de conservation n’est pas expiré.

Toutes les demandes relatives au RGPD ou aux droits susmentionnés pourront être adressées au Délégué à la Protection des Données, soit par courrier (Grand’Rue 36 à 6530 THUIN), soit par e-mail (p.fourmeau@thuin.be), soit par téléphone (071/55.94.18).

## Sécurité et confidentialité

Vos données ne seront transmises à aucun tiers sans votre consentement, à l’exception de nos sous-traitants, que nous sélectionnons avec soin et rigueur en vue de l’exécution de nos services.

Les sous-traitants n’agiront que sur instruction de l’Administration communale de Thuin et pour leur compte.

La Ville de Thuin s’assure à ce que les sous-traitants respectent le Règlement relatif à la protection des données à caractère personnel.

## Réclamations

Les citoyens ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de l’Autorité de Protection des Données (anciennement Commission de la Vie Privée):

Autorité de Protection des Données (APD) rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles Tél. : 02/274.48.00

Fax : 02/274.48.35

Mail : contact@apd-gba.be

Les Tribunaux de 1ère instance sont également compétents pour connaitre et traiter des litiges éventuels en cette matière.

## Sources d'où proviennent les données à caractère personnel

Les données à caractère personnel, lorsqu’elles ne sont pas directement collectées auprès de la personne concernée, proviennent essentiellement « d’applications ou programmes » auxquels nos services ont accès afin de réaliser nos missions de service public (par exemple : accès au Registre national pour réaliser les cartes d’identité, etc.)